

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

**Séance du 30 mars 2017 à 19h00**  
**Salle des fêtes de Chauvencourt**

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à dix-neuf heure, conformément à la convocation qui lui a été adressée le 24 mars 2017, la Communauté de Communes du Sammiellois s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, Salle des Fêtes de Chauvencourt.

**Président de séance** : Régis MESOT, Président

**Etaient présents** Mmes et Mrs les conseillers communautaires :

Pour	BANNONCOURT	Michel MONTEGU
	BISLEE	Hervé HUMBERT
	CHAUVONCOURT	Jean PANCHER
	DOMPCEVRIN	Daniel GERVASI (suppléant de Louis ZWATAN)
	DOMPIERRE AUX BOIS	Patrick COUSIN
	HAN SUR MEUSE	Jean-Pierre CHABOUSSON
	KOEUR LA GRANDE	Jean-Claude DEMANGE
	KOEUR LA PETITE	Eric GILSON
	LACROIX SUR MEUSE	Régis MESOT, Jean-François VALLOIRE
	MAIZEY	Noël PARENT
	MENIL AUX BOIS :	Bernard PELTIER
	LES PAROCHES	Alain MARTIN
	RANZIERES	Marc CAMUS
	ROUVROIS SUR MEUSE	Françoise KONNE
	SAINT-MIHIEL :	Xavier COCHET, Michel FRANCOIS, Jacques VALHEM, Pierre HIPPERT, Alain DUPOMMIER, Philippe MARTIN
	SAMPIGNY	
	SEUZEY	Michel DECHEPPE
	TROYON	Pascal PICHAVANT
	VAUX LES PALAMEIX	François VICH

PROCURATIONS : Erna KAMPMAN à Alain DUPOMMIER, Pierre KÜNG à Jacques VALHEM, Marie-Christine TONNER à Xavier COCHET, Eric BRETON à Michel FRANCOIS, Marie-Alice PLARD à Pierre HIPPERT, Marie-France SARAZIN à Hervé HUMBERT, Mustafa TETIK à Patrick COUSIN, Frédérique CADET à Philippe MARTIN, François VUILLAUME à Régis MESOT, Julien BERNARD à Jean PANCHER

EXCUSES :

ABSENTS : Marie-Claude FIQUEMONT, Peggy COMMENNE, Xavier CLAUDE

Nombre de membres présents : 24/37

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Françoise KONNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder la séance le Président propose de supprimer les points n° 09 et 10 inscrits à l'ordre du jour Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**n° 20170330\_01**

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2017**

Les membres du Conseil Communautaire ont débattu sur l'orientation budgétaire 2017 sur présentation du document joint.

**n° 20170330\_02**

## **RECRUTEMENT BUREAU D'ETUDES POUR MISSION DE SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DU SAMMIELLOIS**

- Vu la délibération N° 47/2015 portant sur le choix du Bureau d'études pour mener l'étude pré-opérationnelle d'OPAH,
- Vu la délibération N° 50/2016 portant sur les propositions d'abondements financiers de la Codecom du Sammiellois en direction des particuliers : Propriétaires Bailleurs et Propriétaires Occupants,
- Vu le marché de prestations de services pour recrutement d'un bureau d'études dans le cadre de la mission de suivi-animation d'une OPAH sur le territoire de la Codecom du Sammiellois, mis en ligne le 27/02/2017,
- Vu la réception de 2 offres : CMAL/CAL54 et URBAM CONSEIL,
- Vu la commission d'ouverture des plis réunie le 21/03/2017,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*  
**A L'UNANIMITE**

- **DE RETENIR** le bureau d'études CMAL/CAL54 pour un montant de 20 879,04 € HT par an (soit 62 637,12€ HT sur la durée des 3 ans de mission),
- **DE SOLLICITER** les financeurs susceptibles d'accompagner l'EPCI dans la réalisation du suivi-animation de l'OPAH du Sammiellois,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives aux décisions précitées et à signer le marché de prestations correspondant et ces éventuels avenants.

**n° 20170330\_03**

## **CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE AVEC L'EPFL ET LA COMMUNE DE SAINT-MIHIEL**

Considérant la convention de partenariat en cours entre l'EPFL, la commune de Saint-Mihiel et la Codecom du Sammiellois dans le cadre de l'étude « Démarche Centre-Bourg » portant le N° P09EB50H003 signée le 7 juin 2016, permettant d'identifier des biens stratégiques répondant à l'enjeu de recomposition de nouveaux bâtis et d'espaces publics susceptibles d'accueillir de nouveaux résidents et commerçants,  
Considérant l'opportunité de la commune de se positionner sur l'acquisition de biens jugés « stratégiques » et inclus dans le périmètre d'étude « Démarche Centre-Bourg »,  
Considérant la possibilité qu'a l'EPFL d'engager les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'action foncière telle qu'elle résulte du projet engagé par la commune, portant sur l'îlot rue des Carmes Côté Est, il y a lieu de définir ces engagements par une convention de maîtrise foncière opérationnelle,

- Vu la délibération N° 22/2016 du 15 avril 2016 portant sur la convention de partenariat avec l'EPFL et la commune de St-Mihiel dans le cadre de la « Démarche Centre-Bourg » initiée sur la ville,
- Vu la délibération de la commune de St-Mihiel N° 2017\_001 du 2 février 2017,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*  
**A L'UNANIMITE**

- **DE CONVENTIONNER** avec la commune de Saint-Mihiel et l'EPF Lorraine selon les termes de la convention de maîtrise foncière opérationnelle N° F09FB500001 ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle dans les termes présentés et tout avenant visant à réduire les coûts pour la commune de St-Mihiel sans modifier les conditions générales,
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives à la décision précitée et à signer la convention précitée.

**N° 20170330\_04**

## **MSP DE SAINT-MIHEL ET DE SON ANTENNE DE LACROIX SUR MEUSE VALIDATION DES TARIFS DE LOCATION AUX PROFESSIONNELS DE SANTE ET SIGNATURE DES BAUX**

Considérant les avancements de chantier des 2 sites : Maison de Santé à St-Mihiel et son antenne à Lacroix sur Meuse,

Considérant la nécessité de fixer le montant des locations des divers espaces mis à disposition des professionnels de santé,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*  
**A L'UNANIMITE**

- **DE FIXER** pour les professionnels de santé de l'antenne MSP à Lacroix sur Meuse, le tarif de location à 3€ du m<sup>2</sup> par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 avec réévaluation annuelle définie à l'article 7 du bail
- **DE FIXER** pour les professionnels de santé de la MSP de St-Mihiel, le tarif de location à 5€ du m<sup>2</sup> par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 (date prévisionnelle d'achèvement des travaux) avec réévaluation annuelle définie à l'article 7 du bail

Il convient de préciser que le montant des loyers, calculés à partir du coût global des opérations, tiennent compte de l'acquisition d'un bien immeuble pour la MSP de St Mihiel (bien mis à disposition pour la MSP de Lacroix).

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer les baux de location avec les professionnels de santé et à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives aux décisions précitées.

**N° 20170330\_05**

## **ACTUALISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE SPECIALE**

- Vu la délibération du 27 décembre 2005 instaurant la redevance spéciale sur le territoire,
- Vu que le tarif de cette redevance doit être revu tous les ans par le Conseil Communautaire selon les modalités de variation des prix prévues au marché et à l'évolution de la TGAP,
- Considérant les révisions des prix du marché de collecte (+0,8 %) et de traitement (+0,4 %) des ordures ménagères pour 2017,
- Considérant que la TGAP a été fixée par l'Etat à 15 € HT / T pour 2017 (l'ISDND de Pagny sur Meuse est éligible à une réduction de la TGAP, du fait de la valorisation du biogaz).

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*

**A L'UNANIMITE**

- **DE FIXER** les nouveaux tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2017 à 26,04 € / m<sup>3</sup> (au lieu de 26,40 € / m<sup>3</sup> en 2016),
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

**n° 20170330 \_06**

## **ETUDE DIAGNOSTIQUE TERRITORIALE EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Vu la délibération 43/2016 par laquelle la Communauté de Communes du Sammiellois autorise le lancement d'une étude diagnostique territoriale des services d'eau et d'assainissement sur son territoire, et en confie la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat,
- Vu la convention constitutive du groupement de commande découlant de la décision précitée,
- Considérant la nécessité de désigner nos représentants à la Commission d'Appel d'Offres (art. 6 de la convention),

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*

**A L'UNANIMITE**

- **DE DESIGNER** Régis MESOT membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- **DE DESIGNER** Michel FRANCOIS membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes, comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**n° 20170330 \_07**

## **TRANSFERT DE NOUVELLES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- Vu la délibération du 1er juillet 2005 validant la modification des statuts pour la compétence « entretien et aménagement de la voirie »,
- Vu les demandes formulées par plusieurs communes afin d'intégrer de nouvelles voies dans la liste des voies transférées à la Codecom,
- Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles voies,

- Considérant les demandes des communes pour le transfert des voies suivantes:
  - Chauvencourt : allée de la Terière (cadastrée AA 342)
  - Chauvencourt : chemin du Château d'Eau
  - Les Paroches : parking de la mairie, cadastré AA 84
  - Saint-Mihiel : rue de Morvaux,
  - Saint-Mihiel : rue Roger Brocard, entre la place du quartier et l'intersection avec la rue de la Prairie,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*  
**A L'UNANIMITE**

- **D'AJOUTER** à la liste des voies transférées, les voies d'intérêt communautaire citées ci-dessus
- **DE MODIFIER** les statuts en conséquence,
- **DE SOUMETTRE** les modifications des statuts à l'avis des 19 communes membres de la Codecom, selon l'article 5211-17 du CGCT, dans le cadre des règles de majorité qualifiée prévues à l'article 5211-5 du CGCT
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**n° 20170330\_08**

## **REHABILITATION DE L'ECOLE DE LA HALLE - AVENANTS TRAVAUX**

- Vu la délibération 85/2013 optant pour la réhabilitation de l'école de La Halle
- Vu la délibération 12/2015 autorisant le dépôt des demandes de financement et le lancement des travaux de réhabilitation de l'école de La Halle,
- Vu le marché passé en procédure adaptée (MAPA) le 09 novembre 2015,
- Vu la délibération 48/2016 approuvant les avenants N°1, 2 et 3 du lot 1 pour 30 293.00 € HT, N°1 du lot 5 pour 3 500 € HT et N°1 du lot 8 pour 4 058.65 € HT,
- Vu la délibération 68/2016 approuvant les avenants N°4 du lot 1 pour 22 845,55 € HT, N°1 du lot 4 pour 15 679,25 € HT, N°2 du lot 5 pour 2 930 € HT, N°1 et 2 du lot 6 pour 10 231,27 € HT, N°1 et 2 du lot 7 pour 10 414,94 € HT et N°1 du lot 11 pour 1 442,52 € HT,
- Considérant que l'ensemble des avenants ci-dessous s'inscrit dans le budget initial de l'opération,

*Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire décide*  
**A L'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** l'avenant N° 5 du Lot 1 Désamiantage-Démolition-GO-VRD à l'entreprise HCT d'un montant de 11 733,70 € HT portant le montant du marché de 393 278,15 € HT à 405 011,85 € HT (soit + 2,98 %) pour les travaux suivants :
  - Enduit cage d'ascenseur,
  - Rampe PMR pour l'issue de secours,
  - Création d'un vestiaire et d'un sanitaire, réfection du local vélo, remplacement des grilles de ventilation du sous-sol, pose de barrières de sécurité au droit des issues de secours donnant sur la rue Brocard.
- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 du Lot 3 Etanchéité à l'entreprise MEUSE ETANCHE d'un montant de 2 054,75 € HT portant le marché initial de 100 000 € HT à 102 054,75 € HT (soit + 2,05 %) pour la reprise de l'étanchéité de la dalle terrasse située dans l'emprise de l'issue de secours.

- **D'APPROUVER** l'avenant N°3 du Lot 5 Menuiseries extérieures à l'entreprise ALU LAURENT d'un montant de 1 941 € HT portant le montant du marché de 219 795 € HT à 221 736 € HT (soit + 0,88 %) pour les travaux suivants :
  - Reprise de fabrication des châssis du hall d'entrée, ajout d'une gâche électrique,
  - Nez de marche pour l'escalier détérioré pendant le chantier,
  - Remplacement d'un vitrage, séparation bois de la verrière, mise aux normes d'un garde-corps.
 Sont supprimées les portes extérieurs du préau, suite à la suppression du couloir et à l'agrandissement du préau.
  
- **D'APPROUVER** l'avenant N°3 du Lot 6 Menuiseries intérieures à l'entreprise HOUSSARD d'un montant de 8 797,21 € HT portant le montant du marché de 105 264,27 € HT à 114 061,48 € HT (soit + 8,36 %) pour les travaux suivants :
  - Création d'un vestiaire et d'un sanitaire,
  - Remplacement de la porte du local technique rue Brocard,
  - Réalisation de casiers, panneaux supports et patères.
  
- **D'APPROUVER** l'avenant 2 du Lot 8 Revêtement de sols à l'entreprise PAYMAL d'un montant de 8 108,80 € HT portant le montant du marché de 63 273,65 € HT à 71 382,45 € HT (soit + 12,82 %) pour les travaux suivants :
  - ragréage et pose de revêtements linoléum dans deux salles de classe,
  - reprise de sols des locaux du préau et pose de deux siphons,
  - plinthes dans circulations
  
- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 du Lot 9 Peinture à l'entreprise PEINTURE TONNES d'un montant de 1 279,84 € HT portant le marché initial de 48 445 € HT à 49 724,84 € HT (soit + 2,64 %) pour les travaux suivants :
  - Création d'un vestiaire et d'un sanitaire,
  - Doublage complémentaire dans l'office.
 Travaux en moins sur la circulation supprimée sous le préau.
  
- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 du Lot 10 Ravalement de façades à l'entreprise GENERALE PEINTURE d'un montant de 1 107,29 € HT portant le marché initial de 37 192,50 € HT à 38 299,79 € HT (soit + 2,98 %) pour les ravalements de façade complémentaires suite à l'agrandissement du préau.
  
- **D'APPROUVER** l'avenant N°2 du Lot 11 Electricité à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE d'un montant de 4 597,08 € HT portant le montant du marché de 132 820,71 € HT à 137 417,79 € HT (soit + 3,46 %) pour les travaux suivants :
  - Création d'un vestiaire,
  - Mise en place d'un bouton de marche forcée pour l'éclairage extérieur,
  - Alimentation électrique pour signalisation routière rue Brocard,
  - Eclairage complémentaire du préau.
 Travaux en moins sur la circulation supprimée sous le préau.
  
- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 du Lot 12 Chauffage - ventilation - plomberie à l'entreprise L'HERITIER d'un montant de - 138,25 € HT portant le marché initial de 302 369,81 € HT à 302 254,60 € HT (soit - 0,04 %) pour la création d'un vestiaire et d'un sanitaire.
 Travaux en moins sur la circulation supprimée sous le préau.
  
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2017

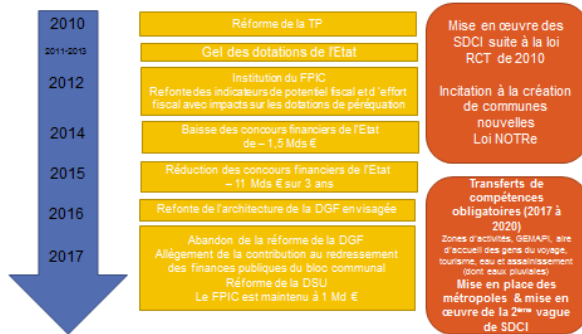
## Objectifs du DOB

- Orientations stratégiques
- Donner les priorités du budget primitif
- Informer sur l'évolution financière



Codecom du Sammiellois

## 8 années de réforme



## Evolution de l'environnement financier

Répartition de l'effort de réduction entre les catégories de collectivités territoriales		
Catégories de collectivités	en Md€	en % du total
Bloc communal	1,035	39 %
Départements	1,148	44 %
Régions	0,451	17 %
<b>Total</b>	<b>2,634</b>	<b>100 %</b>

## Evolution de l'environnement financier

Répartition de l'effort au sein du bloc communal		
Répartition de l'effort	en Mds€	en % du total
Communes	0,725	70 %
EPCI	0,311	30 %
<b>Total</b>	<b>1,035</b>	<b>100 %</b>

Clé de répartition identique à celle de 2014, 2015 et 2016

## Evolution de l'environnement financier

### Contribution pour le redressement des finances publiques

Après une 1<sup>ère</sup> contribution de 1,5 Md€ en 2014 ainsi qu'un prélèvement supplémentaire de 3,67 Md€ opéré en 2015 et 2016, une nouvelle contribution de **2,66 Md€** est confirmée pour **2017** (contre 3,67 Mds prévus initialement)

Pour la CC, cette contribution représente **185 654 €** de 2014 à 2016 ; à laquelle il convient d'ajouter **60 000 €** (estimation) pour 2017.

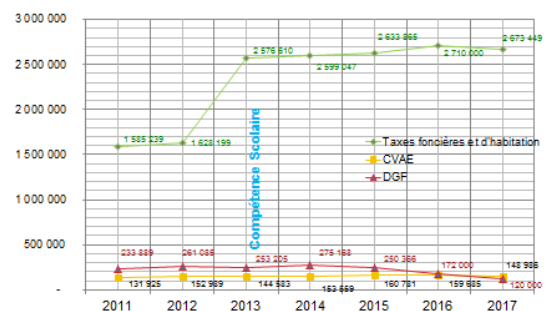
+ perte de DGF initialement prévue lors du transfert de la compétence scolaire (120 000 €)

## Synthèse

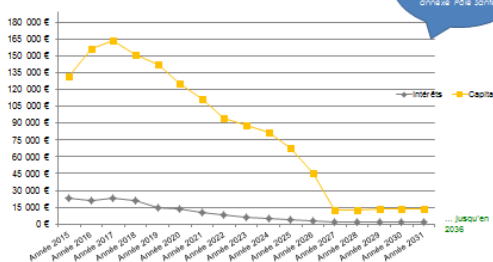
Le projet de loi de finances 2017 s'inscrit dans la **continuité** de la **baisse** des concours financiers caractérisée par plusieurs subtilités :

- Une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu mais une accentuation des baisses des compensations d'exonérations fiscales, à l'exception de la compensation d'exonération TH qui va s'accroître en raison de la baisse des bases 2016 ; ainsi que la réduction du FDPTP
- la réforme de la DGF du bloc communal est annulée. Cependant, des modifications significatives sont enregistrées s'agissant de la DGF communale (écêtement de la dotation forfaitaire, abondement historique des dotations de péréquation –DSR, DSU-)
- L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 Mds mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en application des SDCI
- Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est limité à 0,4% en 2017, taux historiquement faible (1% pour 2016, 0,9 % pour 2015)

## Evolution des principales recettes



## Endettement



## Résultat 2016

• FONCTIONNEMENT	
• excédent de	815 921 €
• INVESTISSEMENT	
• déficit de	322 625 €
• <b>RESULTAT GLOBAL</b>	
• excédent de	493 297 €

## Les principales opérations de la CC en 2017

- Les travaux de Voirie
- Les études et programmations des travaux en hydraulique
- L'accessibilité PMR et sécurité aux écoles des Avrils
- L'acquisition de classes mobiles pour les écoles du territoire
- La participation directe et en représentation/substitution au fonctionnement et investissement des écoles du territoire (Sampigny, Lacroix, Troyon, END,...)
- Le suivi-animation et le lancement de l'OPAH
- L'étude de requalification du centre bourg de St Mihiel en partenariat avec la commune et l'EPFL
- La prise en charge totale du fonctionnement des Structures Multi-accueil
- La poursuite des travaux pour la Réhabilitation de l'Ecole de la Halle et des Maisons de Santé

## (suite)

- L'élargissement de la compétence « Développement Economique » à travers l'acquisition de l'ex bâtiment « PIERSON » et le lancement des études et d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de réhabilitation
- Le portage en MOD de la réhabilitation du terrain synthétique de St Mihiel
- La mise en œuvre du FISAC sur le territoire du Sammiellois élargi au PETR
- Approche prospective sur les futures compétences obligatoires proposées par la réforme territoriale (GEMAPI & eau et assainissement en partenariat avec le SIELL)
- Poursuite des actions transversales portées par l'OTCL et le PETR : TEPCV, Contrat de Ruralité, Projet de Territoire (SCOT,...)
- Portage de la compétence « Développement numérique » sur le territoire

## Propositions 2017

- Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement
- Optimisation de l'impact de la fiscalité sur le contribuable du territoire intercommunal
- Optimisation du recours à l'emprunt (étalement des opérations d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires)
- Recherche d'accompagnements financiers sur les opérations d'investissements

## Propositions 2017

- Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement
- Optimisation de l'impact de la fiscalité sur le contribuable du territoire intercommunal
- Optimisation du recours à l'emprunt (étalement des opérations d'investissement sur plusieurs exercices budgétaires)
- Recherche d'accompagnements financiers sur les opérations d'investissements

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance aux lieux et places habituels le 03/04/2017 et transmis au contrôle de légalité le 03/04/2017